

Projet

2022-11-15

**PROJET DE RÈGLEMENT
TRAVAUX D'IMMOBILISATION 2023
EMPRUNT DE 4 178 200 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux de voirie, à la réfection de plusieurs bâtiments et aménagements municipaux ainsi qu'à la vidange de boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à 4 178 200 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

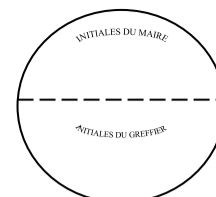
ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Afin de réaliser les travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 178 200 \$, conformément à l'estimation des coûts desdits travaux préparée par monsieur Dave Therrien, directeur adjoint aux services techniques de la Ville de Baie-Comeau le 14 novembre 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, le tout résumé comme suit :

1. Plan directeur d'entretien des bâtiments municipaux :	220 000 \$
Coûts directs :	220 000 \$
Imprévus :	20 733 \$
Sous-total :	240 733 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	12 007 \$
Sous-total:	252 740 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	7 260 \$
TOTAL :	260 000 \$



2. Prolongement - rue Jalbert :	183 180 \$
3. Remplacement de quatre (4) vannes - avenue Damase-Potvin :	60 000 \$
4. Réfection électrique de la remontée mécanique - Mont Ti-Basse :	305 000 \$
5. Modification des bordures - extrémité de l'îlot central du boulevard La Salle - Jonction boulevard Pierre-Ouellet :	78 650 \$
6. Réfection des parcs :	126 250 \$
7. Réfection et remplacement de portes extérieures :	115 000 \$
8. Reconstruction de la mise à l'eau - Vieux poste :	123 351 \$
9. Vidange de boues - Étangs aérés :	1 856 000 \$

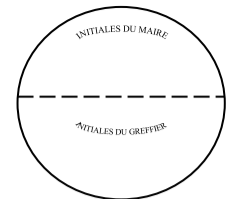
Coûts directs :	2 847 431 \$
Imprévus :	76 664 \$
Honoraires professionnels :	62 200 \$
Sous-total :	2 986 295 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	148 941 \$
Sous-total:	3 135 236 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	93 964 \$
TOTAL :	<u>3 229 200 \$</u>

10. Réfection du revêtement de toiture - 1000, rue de Mingan :	319 290 \$
11. Inspection et remplacement des poteaux électriques du réseau :	237 025 \$

Coûts directs :	556 315 \$
Imprévus :	47 603 \$
Honoraires professionnels :	32 800 \$
Sous-total :	636 718 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	31 756 \$
Sous-total:	668 474 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	20 526 \$
TOTAL :	<u>689 000 \$</u>

COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL

Coûts directs :	3 623 746 \$
Imprévus :	145 000 \$
Honoraires professionnels :	95 000 \$
Sous-total :	3 863 746 \$
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	192 704 \$
Sous-total:	4 056 450 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	121 750 \$
TOTAL :	<u>4 178 200 \$</u>



ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de 260 000 \$ sur une période de 5 ans pour le plan directeur d'entretien des bâtiments municipaux.

Le conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de 3 229 200 \$ sur une période de 15 ans pour les dépenses suivantes :

- Prolongement - rue Jalbert;
- Remplacement de quatre (4) vannes - avenue Damase-Potvin;
- Réfection électrique de la remontée mécanique - Mont Ti-Basse;
- Modification des bordures - extrémité de l'îlot central du boulevard La Salle - Jonction boulevard Pierre-Ouellet;
- Réfection des parcs;
- Réfection et remplacement de portes extérieures;
- Reconstruction de la mise à l'eau - Vieux poste;
- Vidange de boues - Étangs aérés.

De plus, le conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de 689 000 \$ sur une période de 20 ans pour les travaux de réfection de toiture du 1000, rue de Mingan et pour l'inspection et le remplacement de poteaux électriques.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

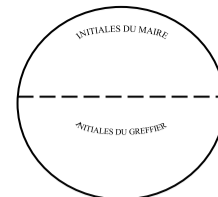
ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2022-_____ lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le _____ 2022.

SERGE DESCHÊNES
MAIRE SUPPLÉANT

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Entrée en vigueur le _____ 2022

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
TRAVAUX D'IMMOBILISATION 2023

Estimation des coûts

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coût</u>
1.0 <i>Prolongement - rue Jalbert</i>			
1.1 Excavation	1 265 m ³	40.00 \$	50 600.00 \$
1.2 Sous-fondation	835 m ³	28.00 \$	23 380.00 \$
1.3 Fondation MG 20	300 m ³	50.00 \$	15 000.00 \$
1.4 Pavage ESG 10	1000 m ²	65.00 \$	65 000.00 \$
1.5 Bordure de béton	110 m	140.00 \$	15 400.00 \$
1.6 Conduite drainage pluvial 250 mm	12 m	400.00 \$	4 800.00 \$
1.7 Terrassement et gazonnement	global	9 000.00 \$	9 000.00 \$
		Sous-total :	183 180.00 \$
2.0 <i>Remplacement quatre (4) vannes - avenue Damase-Potvin</i>			
2.1 Vanne à remplacer	4 un.	15 000.00 \$	60 000.00 \$
		Sous-total :	60 000.00 \$
3.0 <i>Réfection du revêtement de toiture - 1000, rue de Mingan</i>			
3.1 Revêtement de toit	870 m ²	367.00 \$	319 290.00 \$
		Sous-total :	319 290.00 \$
4.0 <i>Réfection électrique de la remontée mécanique - Mont Ti-Basse</i>			
4.1 Remplacement et installation du système d'entraînement	global	200 000.00 \$	200 000.00 \$
4.2 Remplacement du système de contrôle électrique et ajout de fonctionnalités aux stations motrices et de retour ainsi que la ligne de tours	global	105 000.00 \$	105 000.00 \$
		Sous-total :	305 000.00 \$
5.0 <i>Inspection et remplacement des poteaux électriques du réseau</i>			
5.1 Inspection et remplacement des poteaux électriques	global	237 025.00 \$	237 025.00 \$
		Sous-total :	237 025.00 \$
6.0 <i>Modification des bordures - extrémité de l'îlot central du boul. La Salle - Jonction boul. Pierre-Ouellet</i>			
6.1 Démolition	global	2 000.00 \$	2 000.00 \$
6.2 Sous-fondation MG 112	30 m ³	50.00 \$	1 500.00 \$
6.3 Fondation MG 20	15 m ²	30.00 \$	450.00 \$
6.4 Bordure de granite	25 m	250.00 \$	6 250.00 \$
6.5 Pavage (2 couches)	40 m ²	200.00 \$	8 000.00 \$
6.6 Gazon à réparer	15 m ²	30.00 \$	450.00 \$
6.7 Gestion de la circulation et de la signalisation	global	15 000.00 \$	15 000.00 \$
6.8 Déplacement - feu de circulation	global	30 000.00 \$	30 000.00 \$
6.9 Autres frais liés au déplacement du feu de circulation	global	15 000.00 \$	15 000.00 \$
		Sous-total :	78 650.00 \$

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
TRAVAUX D'IMMOBILISATION 2023**

Estimation des coûts

7.0	<i>Réfection des parcs</i>			
7.1	Parc Robin	global	6 000.00 \$	6 000.00 \$
7.2	Parc St-Nom-de-Marie	global	41 000.00 \$	41 000.00 \$
7.3	Parc du CHD	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
7.4	Parc Manicouagan	global	25 000.00 \$	25 000.00 \$
7.5	Parc Gameau	global	30 000.00 \$	30 000.00 \$
7.6	Jardin McCormick	global	6 000.00 \$	6 000.00 \$
7.7	Plage Champlain	global	3 250.00 \$	3 250.00 \$
7.8	Panneau de bienvenue Mingan	global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
			Sous-total :	126 250.00 \$
8.0	<i>Réfection et remplacement de porte extérieure</i>			
8.1	Porte de garage à réparer - Caserne Mingan	4 un.	5 000.00 \$	20 000.00 \$
8.2	Porte de garage à remplacer	9 un.	5 000.00 \$	45 000.00 \$
8.3	Porte d'acier isolée incluant quincaillerie	25 un.	2 000.00 \$	50 000.00 \$
			Sous-total :	115 000.00 \$
9.0	<i>Plan directeur d'entretien des bâtiments municipaux</i>			
9.1	Mandat d'analyse d'état des bâtiments	global	175 000.00 \$	175 000.00 \$
9.2	Mandat de rédaction du plan directeur d'entretien	global	45 000.00 \$	45 000.00 \$
			Sous-total :	220 000.00 \$
10.0	<i>Reconstruction de la mise à l'eau - Vieux poste</i>			
10.1	Démolition de la rampe de béton existante	global	8 000.00 \$	8 000.00 \$
10.2	Disposition des rebuts de béton	global	3 000.00 \$	3 000.00 \$
10.3	Déblai 1 ^{re} classe	100 m ³	150.00 \$	15 000.00 \$
10.4	Déblai 2 ^e classe	100 m ³	20.00 \$	2 000.00 \$
10.5	Terrassement	global	2 500.00 \$	2 500.00 \$
10.6	Rampe de béton	172 m ²	283.00 \$	48 676.00 \$
10.7	Fondation MG 20	15 m ³	65.00 \$	975.00 \$
10.8	Remblai MG 112	20 m ³	35.00 \$	700.00 \$
10.9	Empierrement 100-200	25 m ²	100.00 \$	2 500.00 \$
10.10	Mobilisation/démobilisation	global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
10.11	Organisation de chantier	global	15 000.00 \$	15 000.00 \$
10.12	Mesures de protection environnementales	global	15 000.00 \$	15 000.00 \$
			Sous-total :	123 351.00 \$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
TRAVAUX D'IMMOBILISATION 2023

Estimation des coûts

11.0	Vidange de boues - Étangs aérés			
11.1	Caractérisation des boues - Mingan	global	2 000.00 \$	2 000.00 \$
11.2	Caractérisation des boues - Marquette	global	2 000.00 \$	2 000.00 \$
11.3	Mobilisation	global	60 000.00 \$	60 000.00 \$
11.4	Pompage, déshydratation et disposition des boues - Mingan	1 400 t.m. sec	800.00 \$	1 120 000.00 \$
11.5	Pompage, déshydratation et disposition des boues - Marquette	840 t.m. sec	800.00 \$	672 000.00 \$
			Sous-total :	1 856 000.00 \$
			Coûts directs :	3 623 746.00 \$
			Imprévus :	145 000.00 \$
			Honoraires professionnels :	95 000.00 \$
			Sous-total :	3 863 746.00 \$
			Taxes nettes (4,9875 %) ± :	192 704.00 \$
			Sous-total :	4 056 450.00 \$
			Financement (3 % des coûts directs) ± :	121 750.00 \$
			COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL :	4 178 200.00 \$



 Directeur adjoint

Division services techniques

Le 14 novembre 2022